

BULLETIN TRIMESTRIEL N°6

LE CHÔMAGE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

FIN SEPTEMBRE 2004

SOMMAIRE

Principaux résultats	2
Evolution du nombre de demandeurs d'emplois	3
Evolution selon le type de priorité.....	4
Le chômage de longue durée.....	4
Evolution selon les caractéristiques des demandeurs	5
Analyse par zone d'emploi	6

Les tableaux et graphiques

Tableau 1 : Nombre de demandeurs d'emploi handicapés fin septembre 2004 et évolution depuis fin septembre 2003

Graphique 1 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés de fin septembre 2000 à fin septembre 2004

Tableau 2 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon leur catégorie ANPE fin septembre 2004 et évolution depuis fin septembre 2003

Tableau 3 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon le type de reconnaissance du handicap fin septembre 2004 et évolution depuis fin septembre 2003

Tableau 4 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon l'ancienneté d'inscription fin septembre 2004 et évolution depuis fin septembre 2003

Tableau 5 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon leurs caractéristiques démographiques fin septembre 2004 et évolution depuis fin septembre 2003

Tableau 6 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon la zone d'emploi fin septembre 2004 et évolution depuis fin septembre 2003

Carte 1 : Part du public handicapé sur l'ensemble des DEFM à l'échelle des zones d'emploi fin septembre 2004

L'Observatoire Régional Formation Insertion Professionnelle des travailleurs Handicapés (OREFIPH) d'Alsace réalise avec ce bulletin, le suivi trimestriel des données de chômage des travailleurs handicapés (bénéficiaires de la loi de 1987 : voir encadré explicatif en page 3).

Cette publication vient en complément à l'analyse réalisée dans le rapport annuel de l'OREFIPH Alsace (publication octobre 2004).

Le présent bulletin concerne les demandeurs d'emploi à fin septembre 2004 et étudie les évolutions depuis fin septembre de l'année précédente.

Principaux résultats

Les demandeurs d'emploi handicapés

Fin septembre 2004 on dénombre en Alsace 7 473 demandeurs d'emploi handicapés (bénéficiant de la loi de 1987 - voir encadré page 4).

Ce document s'intéresse plus particulièrement aux 6 454 demandeurs d'emplois handicapés classés en catégories 1 à 3 par l'ANPE (immédiatement disponibles et actuellement sans emploi : voir encadré page 3).

Les demandeurs d'emploi handicapés représentent 7,8 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en Alsace (en catégorie 1 à 3). Leur proportion est plus forte dans le Haut-Rhin (9,3 %) que dans le Bas-Rhin (7,5 %).

Leur évolution globale

Entre septembre 2000 et septembre 2004¹, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés a augmenté de 63 % dans le Bas-Rhin (1297 personnes en plus) et de 69 % dans le Haut-Rhin (1 273 personnes en plus).

Entre septembre 2003 et septembre 2004, dans les deux départements alsaciens, l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi a été plus sensible parmi les travailleurs handicapés que parmi l'ensemble du public. Sur cette dernière année, l'augmentation a été plus sensible dans le département du Haut-Rhin.

Des caractéristiques relativement inchangées

Les personnes reconnues par la COTOREP représentent toujours une large majorité des demandeurs d'emploi pouvant bénéficier de la loi de 1987 (plus de 80%). La répartition de ces demandeurs selon la gravité du handicap (COTOREP A, B ou C voir p.4) est très différente selon le département (plus de catégorie A -handicap léger- dans le Bas-Rhin, majorité de catégorie B -handicap

modéré- dans le Haut-Rhin). Cette différence est amenée à disparaître : les nouvelles dispositions concernant les fonctionnements des COTOREP prévoit en effet la suppression de cette classification (début 2005).

Fin septembre 2004, les demandeurs d'emploi handicapés cumulent toujours les obstacles à l'embauche : plus âgés en moyenne (17% des demandeurs de plus de 50 ans sont handicapés), ils sont moins qualifiés et ont un niveau de formation plus bas. S'ils sont majoritairement issus des secteurs des services et de l'industrie (73 %, ce qui reflète bien l'importance de ces deux secteurs en terme d'emploi en Alsace), leur poids est important dans le BTP (12 % des demandeurs d'emploi ayant travaillé dans le BTP sont reconnus comme handicapés).

Les demandeurs d'emploi handicapés sont durement touchés par le chômage de longue durée (43 % d'entre eux recherchent un emploi depuis plus d'un an). 19 % des demandeurs d'emploi de plus de 3 ans ont été reconnus travailleurs handicapés.

L'analyse des données à l'échelle des zones d'emploi

En Alsace, les zones d'emploi de Strasbourg et de Haguenau-Niederbronn se distinguent par des proportions de travailleurs handicapés parmi les demandeurs d'emploi plus faibles que la moyenne régionale (autour de 7 %). Les zones d'emplois de Sélestat, Colmar Guebwiller et Mulhouse se situent quant à elles au dessus de la moyenne régionale.

Aucune zone d'emploi n'est épargnée par la hausse du chômage des travailleurs handicapés entre septembre 2003 et 2004. Les trois zones d'emploi les plus importantes (Strasbourg, Colmar et Mulhouse, regroupant à elles seules 63 % des demandeurs handicapés) représentent 55 % de l'augmentation des effectifs.

¹ Les données dont nous disposons pour étudier l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés ne sont pas corrigées de variations saisonnières. C'est pourquoi nous n'étudierons que des évolutions "de juin à juin".

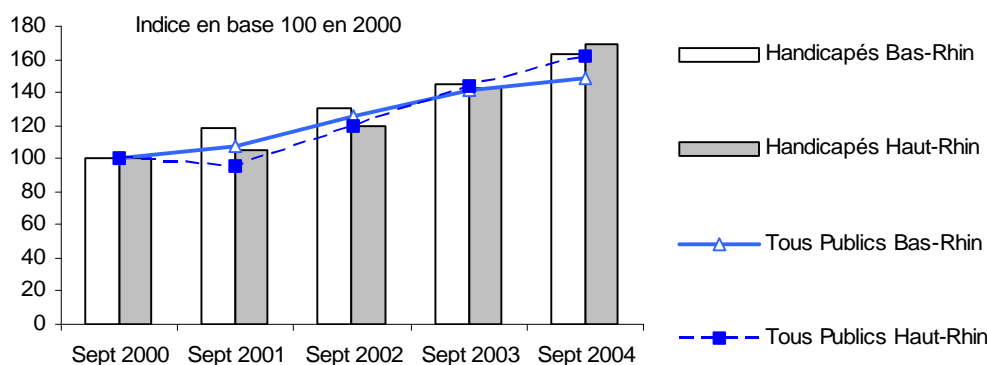
Evolution du nombre de demandeurs d'emplois (catégories 1 à 3)

Tableau 1 : Nombre de demandeurs d'emploi handicapés (cat 1 à 3) fin septembre 2004 et évolution depuis fin septembre 2003

	Travailleurs handicapés		Tous publics		part des TH parmi l'ensemble des DEFM
	Nb	Evo. depuis sept 2003	Nb	Evo. depuis sept 2003	
Bas-Rhin	3 343	+12,8%	48 452	+5,1%	6,9%
Haut-Rhin	3 111	+18,2%	34 344	+12,3%	9,1%
Alsace	6 454	+15,4%	82 796	+8,0%	7,8%

Source : DRTEFP

Graphique 1 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés (cat. 1 à 3) de fin septembre 2000 à fin septembre 2004



Source : DRTEFP

Tableau 2 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon leur catégorie ANPE fin septembre 2004 et évolution depuis fin septembre 2003

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb	%	évolution depuis sept 2003	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	évolution depuis sept 2003	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	évolution depuis sept 2003	Part dans l'ensemble des DEFM
Catégorie 1	1 971	51%	+13%	5%	1 770	49%	+22%	7%	3 741	50%	+17%	6%
Catégorie 2	1 149	28%	+11%	17%	1 127	32%	+11%	21%	2 276	30%	+11%	19%
Catégorie 3	223	6%	+19%	5%	214	6%	+31%	11%	437	6%	+25%	7%
Catégorie 4	85	3%	+1%	4%	144	4%	+35%	9%	229	3%	+20%	6%
Catégorie 5	116	3%	+15%	12%	73	2%	-31%	15%	189	3%	-9%	13%
Catégorie 6	215	5%	+36%	3%	170	5%	+16%	3%	385	5%	+27%	3%
Catégorie 7	94	2%	+25%	10%	73	2%	-5%	11%	167	2%	+10%	11%
Catégorie 8	44	1%	+22%	3%	5	0%	-50%	1%	49	1%	+7%	3%
Total	3 897	100%	+14%	6%	3 576	100%	+16%	8%	7 473	100%	+15%	7%

Source : DRTEFP

Définition des catégories de demandeurs d'emploi définies par l'ANPE

- Catégorie 1** : sans emploi, immédiatement disponible, recherchant un emploi à temps plein
- Catégorie 2** : sans emploi, immédiatement disponible, recherchant un emploi à temps partiel
- Catégorie 3** : sans emploi, immédiatement disponible, recherchant un emploi temporaire
- Catégorie 4** : sans emploi, recherchant un emploi à temps plein mais non immédiatement disponibles
- Catégorie 5** : ayant un emploi, recherchant un autre emploi à temps plein
- Catégorie 6** : en activité réduite, recherchant un emploi à temps plein
- Catégorie 7** : en activité réduite, recherchant un emploi à temps partiel
- Catégorie 8** : en activité réduite, recherchant un emploi temporaire

Evolution selon le type de reconnaissance du handicap (catégories ANPE 1,2 et 3*)

Tableau 3 : Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3*) selon le type de reconnaissance du handicap (fin septembre 2004 et évolution depuis fin septembre 2003)

	Bas-Rhin			Haut-Rhin			Alsace		
	Nb	%	Evo. depuis sept 2003	Nb	%	Evo. depuis sept 2003	Nb	%	Evo. depuis sept 2003
Cotorep A	1 593	48%	+13%	435	14%	+13%	2 028	31%	+13%
Cotorep B	1 179	35%	+18%	1 884	61%	+19%	3 063	47%	+18%
Cotorep C	82	2%	+21%	262	8%	+16%	344	5%	+17%
Instance Cotorep	122	4%	-13%	315	10%	+23%	437	7%	+10%
Pensionné d'invalidité	260	8%	+12%	157	5%	+30%	417	6%	+18%
Rente d'accidenté du travail	57	2%	-3%	23	1%	+10%	80	1%	+0%
Mutilés de guerre et assimilés**	50	1%	+9%	35	1%	+9%	85	1%	+9%
Total	3 343	100%	+13%	3 111	100%	+18%	6 454	100%	+15%

Source : DRTEFP

* Personnes immédiatement disponibles, cherchant un travail à temps plein, à temps partiel ou un travail temporaire

** y compris veuves et orphelins de guerre

Les catégories de handicapés reconnus par la loi de 1987

- Les travailleurs reconnus handicapés par la COTOREP ; ces derniers sont classés selon la gravité de leur handicap en 3 catégories (A : handicap léger, B : handicap modéré, C : handicap lourd). Depuis 2001, les statistiques tiennent également compte des personnes dont la demande de reconnaissance est en instance à la COTOREP.
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % et percevant une rente d'un organisme de protection sociale obligatoire (Sécurité Sociale ou autre régime).
- Les invalides pensionnés : les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre d'un régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, s'il y a réduction des deux tiers de la capacité de travail.
- Les mutilés de guerre ou assimilés : les titulaires d'une pension militaire d'invalidité, les veuves et orphelins de guerre ainsi que les femmes d'invalides internés pour aliénation mentale imputable à un fait de guerre.

Le chômage de longue durée (catégories ANPE 1,2 et 3*)

Tableau 4 : Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3*) selon l'ancienneté d'inscription (fin septembre 2004 et évolution depuis fin septembre 2003)

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb	%	évolution depuis sept 2003	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	évolution depuis sept 2003	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	évolution depuis sept 2003	Part dans l'ensemble des DEFM
Moins de 6 mois	1 160	35%	-3%	5%	1 075	35%	+13%	6%	2 235	35%	+4%	6%
De 6 mois à 1 an	728	22%	+15%	7%	687	22%	+17%	9%	1 415	22%	+16%	8%
Chômeurs de longue durée	1 455	44%	+28%	10%	1 349	43%	+24%	14%	2 804	43%	+26%	12%
1 à moins de 2 ans	878	26%	+21%	9%	741	24%	+15%	11%	1 619	25%	+18%	10%
2 à moins de 3 ans	358	11%	+32%	11%	339	11%	+49%	16%	697	11%	+40%	13%
3 ans et plus	219	7%	+54%	15%	269	9%	+21%	24%	488	8%	+34%	19%
Total	3 343	100%	+13%	7%	3 111	100%	+18%	9%	6 454	100%	+15%	8%

Source : DRTEFP

* Personnes immédiatement disponibles, cherchant un travail à temps plein, à temps partiel ou un travail temporaire

Evolution selon les caractéristiques des demandeurs (catégories 1,2 et 3*)

Tableau 5 : Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1,2 et 3*) fin septembre 2004 selon leurs caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, niveau de formation, qualification, secteur d'activité du dernier employeur)

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb	%	évolution depuis sept 2003	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	évolution depuis sept 2003	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	évolution depuis sept 2003	Part dans l'ensemble des DEFM
Selon le sexe												
Hommes	1 906	57%	+14%	8%	1 714	55%	+16%	11%	3 620	56%	+15%	9%
Femmes	1 437	43%	+12%	6%	1 397	45%	+21%	8%	2 834	44%	+16%	6%
Selon l'âge												
Moins de 25 ans	176	5%	+27%	2%	127	4%	+32%	2%	303	5%	+29%	2%
25 à 49 ans	2 097	63%	+12%	7%	2 006	64%	+17%	9%	4 103	64%	+14%	8%
50 ans et plus	1 070	32%	+12%	15%	978	31%	+20%	19%	2 048	32%	+16%	17%
Selon le niveau de formation**												
Niveau Vbis et VI	1 313	39%	+12%	12%	1 233	40%	+18%	16%	2 546	39%	+15%	14%
Niveau V	1 450	43%	+12%	8%	1 394	45%	+16%	9%	2 844	44%	+14%	9%
Niveau IV	322	10%	+25%	4%	313	10%	+18%	6%	635	10%	+16%	5%
Niveaux I à III	252	8%	+25%	2%	164	5%	+36%	3%	416	6%	+29%	3%
Non renseigné	6	0%	nd	0%	7	0%	nd	1%	13	0%	nd	1%
Selon la qualification												
Ouvrier non qualifié	841	25%	+5%	11%	812	26%	+18%	14%	1 653	26%	+11%	12%
Ouvrier qualifié	415	12%	+17%	7%	473	15%	+16%	9%	888	14%	+17%	8%
Employé non qualifié	1 159	35%	+16%	10%	908	29%	+21%	12%	2 067	32%	+18%	11%
Employé qualifié	707	21%	+17%	5%	730	23%	+19%	7%	1 437	22%	+18%	6%
TAM et cadres***	217	6%	+8%	3%	183	6%	+7%	4%	400	6%	+8%	3%
Non renseigné	4	0%	nd	0%	5	0%	nd	1%	9	0%	nd	1%
Selon le secteur d'activité****												
Agriculture, sylviculture, pêche	74	2%	+3%	9%	83	3%	+46%	13%	157	2%	+22%	11%
Commerce	391	12%	+8%	5%	414	13%	+27%	8%	805	11%	+17%	6%
BTP	360	11%	+16%	12%	304	10%	+11%	14%	664	11%	+14%	12%
Industries	775	23%	+8%	8%	711	23%	+17%	9%	1 486	24%	+12%	8%
Services	1 675	50%	+16%	7%	1 541	50%	+17%	10%	3 216	49%	+16%	8%
Non renseigné	68	2%	+17%	2%	58	2%	+26%	2%	126	3%	+21%	2%
TOTAL	3 343	100%	+ 13%	7%	3 111	100%	+ 13%	9%	6 454	100%	+ 15%	8%

Source : DRTEFP

* Personnes immédiatement disponibles, cherchant un travail à temps plein, à temps partiel ou un travail temporaire

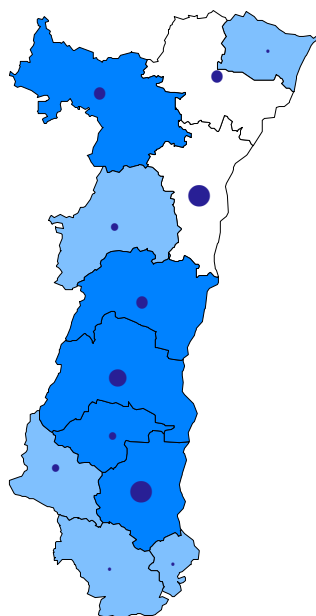
** Niveau Vbis et VI : 1er cycle, 1er degré / Niveau V CAP, BEP / Niveau IV BAC, BTN, BT, BP / Niveaux I à III Bac+2 et plus

*** TAM : Techniciens et agents de maîtrise

**** Secteur d'activité du dernier employeur

Analyse par zone d'emploi (catégories 1 à 3)

Les demandeurs d'emploi handicapés fin septembre 2004 selon la zone d'emploi



Nombre de demandeurs d'emploi handicapés

- 147 - 174
- 175 - 306
- 307 - 394
- 395 - 799
- 800 - 1830

Proportion des travailleurs handicapés parmi les demandeurs d'emploi

- Inférieure à la moyenne régionale
- Equivalente à la moyenne régionale
- Supérieure à la moyenne régionale

	Nb	%	évolution depuis sept 2003	Part dans l'ensemble des DEFM
4271-WISSEMBOURG	147	2%	+11%	7%
4276-STRASBOURG	1 830	28%	+13%	6%
4284-GUEBWILLER	228	4%	+16%	10%
4285-THANN-CERNAY	239	4%	+29%	9%
4286-MULHOUSE	1 427	22%	+11%	9%
4287-SAINT-LOUIS	174	3%	+21%	7%
4288-ALTKIRCH	174	3%	+57%	8%
4291-HAGUENAU-NIEDERBRONN	394	6%	+24%	7%
4292-SAVERNE-SARRE-UNION	348	5%	+10%	9%
4293-MOLSHEIM-SCHIRMECK	306	5%	+12%	8%
4294-COLMAR-NEUF-BRISACH	799	12%	+21%	11%
4295-SELESTAT-SAINTE-MARIE-AUX MINES	385	6%	+18%	9%
Total	6 454	100%	+15%	8,2%

L'OREFIPH Alsace est une mission d'observation pilotée conjointement par l'Etat (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), la Région Alsace, l'Agence Nationale pour l'Emploi (Direction Régionale d'Alsace) et l'AGEFIPH (délégation régionale Alsace).

Ses travaux s'inscrivent dans le cadre de l'observation régionale de l'emploi de la population handicapée, coordonnée par l'AGEFIPH à l'échelle nationale (une vingtaine d'observatoires régionaux sont actuellement en fonction sur l'ensemble du territoire national).

La réalisation technique des travaux d'études de l'OREFIPH a été confiée à l'Observatoire Régional de la Santé d'Alsace (ORSAL), avec le soutien de l'Observatoire Régional Emploi et Formation (OREF) et du Centre Régional pour l'Etude et l'Action en faveur des personnes Inadaptées (CREAI).

L'ensemble des travaux de l'OREFIPH est accompagné par un comité technique composé des professionnels et producteurs de données du champ de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Ce bulletin a été réalisé par :
Observatoire Régional de la Santé d'Alsace (ORSAL)

4, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG ■ Tél. 03 88 36 53 12 ■ Fax 03 88 35 60 82

e-mail : info@orsal.org

site internet : www.orsal.org